

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

**20240925 – 09/CULT02. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – REGLEMENT INTERIEUR
DU CINEMA LE REX**

A la suite de la procédure de Délégation de Service Public lancée en 2022, la Commune a confié la gestion du Cinéma le Rex à la SARL POLYMAGES 13 jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article 7 – « Règlement d'exploitation des installations » - TITRE II – « Dispositions Relatives aux Conditions d'exploitations » du cahier des charges d'affermage qui lie la SARL POLYMAGES 13 à la commune, prévoit l'affichage du règlement intérieur aux diverses entrées donnant accès aux installations.

Ce règlement doit être approuvé par Monsieur le Maire préalablement à son affichage.

Vu l'examen de ce dossier en commission Animation/Culture/Tourisme et Patrimoine le 10 septembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE ce règlement intérieur,

AUTORISE son affichage et son application au sein du cinéma le Rex

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

